

Table de gestion intégrée des ressources et du territoire - Commune

Compte rendu de la rencontre
tenue le 17 décembre 2015 au centre Bonne Aventure de
Bonaventure

Sont présent(e)s :

Caroline Duchesne, Conseil Régional de l'Environnement
Claude Isabel, Parc de la Gaspésie
Drouin, Berchmans, Réserve Chic-Choc
Gaétan Bernatchez, MRC d'Avignon
Jean-Roy, Rivière Saint-Jean
Yves Briand, Conseil de l'eau Nord
Marc Gauthier, Zec Petite Cascapédia
Pascal Caron-Savard, MRC de la Côte de Gaspé
Marc-Antoine Allard, Société Cascapédia
Mathieu Côté, Parc Canada
Sylvain Couturier, GDS
Ronald Cormier, Zec Bonaventure
Jonathan Synnott, ACF St-Elzéard
Sylvain Rehel, Ent. Agricoles et Forestières de Percé
François Godin, TEMREX
Virginie Galvez-Cloutier, Bois d'œuvre CEDRICO
Langis Fournier, FCMQ
Michel Chouinard, Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
Jean-François Lamarre, SEPAQ – Réserve faunique
Yves Briand, Réserve faunique Port Daniel

Thomas Romagné, MRC de Bonaventure

Daniel Chouinard, MFFP
Marc-André Delorme, MFFP
Pierre Desmeules, MFFP
Martin Émond, MFFP
Daniel Villeneuve, MFFP
Antoine Richard, MFFP
Annie Malenfant, MFFP

Guillaume Lessard, BMMB

17 décembre 2015

Point à l'ordre du jour	Discussions	Décision	Responsabilité/ Échéancier	Suivi
1. Mot de bienvenue, lecture de l'ordre du jour et adoption du compte-rendu de la rencontre du 24 février 2014	<p>Thomas Romagné, coordonnateur des TGIRT, souhaite la bienvenue à tous. Un tour de table est effectué. Il fait la lecture de l'ordre du jour</p> <p>Thomas Romagné fait la lecture du compte-rendu de la dernière rencontre. Un suivi est effectué sur le point 6 concernant le travail du comité des aires protégées.</p> <p>Un scénario a été proposé par le MDDELCC aux différents ministères concernés. Ce scénario est inspiré de la proposition du comité régional sur les aires protégées qui était coordonné par la CRNT. . Le MFFP a consulté ses clientèles spécifiques afin de formuler un avis sur la proposition. Cet avis sera transmis en janvier.</p>	S/O	S/O	S/O
2. Mise à jour des règles de fonctionnement des TGIRT	<p>Thomas Romagné explique qu'un comité sera formé afin de procéder à la révision des règles de fonctionnement des TGIRT. Les nouvelles règles devront tenir compte des nouvelles exigences liées à la certification FSC et aux exigences de la loi d'aménagement durable des forêts.</p> <p>Le comité sera formé, minimalement, du coordonnateur des TGIRT, d'un représentant du ministère et d'un expert en certification FSC. Le comité sera formé au début janvier et devra proposer les nouvelles règles pour approbation à la prochaine TGIRT commune.</p> <p>Les règles de fonctionnement seront communes à toutes les tables.</p>	Former un comité avant le 15 janvier. Dépôt des nouvelles règles à adopter à la prochaine TGIRT commune.		S/O
3. Nouveau contexte de planification forestière	<p>Daniel Chouinard présente la nouvelle entente qui a eu lieu entre le ministère FFP et le Conseil de l'Industrie Forestière du Québec (CIFQ).</p> <p>Monsieur Chouinard explique que cette entente n'est pas vraiment une nouvelle entente mais plus un ajustement de l'ancienne en vue d'intégrer les nouvelles façons de faire qui auront pour objectif d'améliorer l'optimisation et l'efficacité des approvisionnements.</p> <p>Monsieur Chouinard explique également les rôles et objectifs de chacune des tables de travail soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le comité mixte • La table opérationnelle • La Table GIRT 	Les membres de la TGIRT doivent envoyer leurs commentaires sur le nouveau processus d'harmonisation avant le premier février 2016.	Membre des TGIRT, avant le premier février 2016	S/O

	<p>Des questionnements sont apportés par l'assemblée sur la présence multiple des BGA sur les différentes tables. Présences qui pourraient permettre aux BGA d'appuyer leur influence à plusieurs niveau et ce au détriment des autres utilisateurs.</p> <p>Monsieur Chouinard rappelle les rôles de chacune des tables et explique qu'en tout temps, ce sont les professionnels du ministère qui définissent les secteurs d'interventions et que ces secteurs sont choisis en fonction des objectifs fixés par l'ensemble des partenaires autour des TGIRT. Si des secteurs sont proposés dans le cadre des travaux de la table opérationnelle ils doivent respecter les orientations des TGIRT.</p> <p>Il est demandé par l'assemblée d'évaluer la possibilité d'avoir à la TGIRT, les comptes rendus des discussions qui ont lieu autour des autres tables de discussion et de travail (Table opérationnelle et comité mixte) par soucis de transparence.</p> <p>L'entente MFFP – CIFQ a délégué la responsabilité de l'harmonisation opérationnelle aux BGA. Cela a fait en sorte que des précisions et des modifications ont été apportées au processus d'harmonisation. Monsieur Chouinard le présente pour commentaire.</p>			
4. Démarches de certification FSC pour les UA 11262 et 11263	<p>Monsieur Sylvain Couturier présente, à titre de représentant de la corporation de certification des terres publiques de la Gaspésie, l'état d'avancement de la certification des terres publiques de la Gaspésie et plus particulièrement des UA 11262 et 11263.</p> <p>Les 7 industriels œuvrant sur les UA 11262 et 11263 se sont donc réunis afin de former une corporation pour faire certifier l'ensemble du territoire des UA susmentionnées.</p> <p>Monsieur Couturier annonce que le territoire devrait recevoir son certificat d'ici le mois de mars 2016. Ils ont passé leur audit dernièrement et ils leur reste seulement 2 non-conformités majeures à fermer.</p>	S/O	S/O	S/O
5. Nouveau mode de répartition spatiale des coupes	<p>Monsieur Antoine Richard présente une proposition d'un nouveau concept de répartition spatiale des coupes visant à remplacer le mode actuel basé sur les coupes mosaïques (CMO) et les coupes avec séparateurs. Le nouveau mode de répartition spatiale vise à répondre à l'enjeu écologique de la répartition spatiale des forêts, notamment en adressant la problématique de morcellement du territoire. Les règles du nouveau mode de répartition s'expriment à deux échelles spatiales, soit à l'échelle des UTA et des compartiments d'organisation spatiale (COS). Le COS est une subdivision des UTA ayant une superficie moyenne de 2000 ha.</p> <p>La nouvelle approche devra faire l'objet d'une demande de dérogation au RNI afin d'être</p>	Les membres de la TGIRT doivent envoyer leurs commentaires sur la nouvelle COS et son mode de mise en application avant le 1 ^{er} février 2016	Membres des TGIRT, avant le premier février 2016	S/O

	<p>appliquée sur le territoire.</p> <p>Le Ministère souhaite former un comité d'expert afin de développer des balises de mise en œuvre de la nouvelle approche. En plus des représentants du ministère et du coordonnateur de la GIRT, les intervenants suivants sont pressentis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoires fauniques structurés surfaciques (1) - Territoires fauniques structurés linéaires (1) - Expert Caribou - BGA <p>Suite aux explications de Monsieur Richard, l'assemblée s'inquiète sur le manque de balises liées à la limite de la taille des coupes et craint l'apparition de trop grand parterre de coupe sur le territoire et la dégradation des paysages.</p> <p>Le ministère informe la TGIRT que les membres ont jusqu'au 1^{er} février 2016 pour leur faire parvenir les commentaires liés à ce nouveau concept et que le comité d'experts sera constitué au retour des fêtes</p>	Former un comité d'expert sur la dérogation	Coordonnateur TGIRT et MFFP, au retour des fêtes	
6. Milieux riverains	<p>Monsieur Antoine Richard présente les résultats des travaux effectués sur la protection de la biodiversité associée aux milieux riverains gaspésiens.</p> <p>Ensuite, monsieur Antoine Richard fait un suivi sur une question concernant la protection des bandes riveraines des rivières à saumon.</p>	S/O	S/O	S/O.
7. Mise à jour du PAFIT	<p>Madame Annie Malenfant fait la mise en contexte de la nécessité de procéder à une mise à jour des PAFIT pour les années 2018-2023 pourquoi une mise à jour : Mise en contexte</p> <p>Monsieur Daniel Chouinard nous parle de l'influence de Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur la planification et les opérations forestières</p> <p>Madame Annie Malenfant nous entretient sur les écarts entre la planification forestière actuelle et les nouvelles exigences liées à la certification. Elle nous parle ensuite des modifications à apporter à la planification afin de combler ces écarts.</p> <p>Madame Annie Malenfant explique ensuite le processus de mise à jour des VOIC et présente le nouveau formulaire de réclamation. À ce sujet, Pierre Desmeules invite les membres de la TGIRT à faire part de leurs nouvelles préoccupations d'ici le 1^{er} février</p>	Les membres de la TGIRT doivent envoyer leurs commentaires et préoccupations en lien avec la mise à jour du PAFIT avant le 1 ^{er} février 2016	Membres des TGIRT, avant le 1 ^{er} février 2016	S/O

	2016. Ces préoccupations doivent être en lien avec la planification et ne doivent pas déjà être traités par les VOIC actuels. Les formulaires pour remplir les préoccupations seront envoyés après la rencontre.			
8. Grille de gestion des écarts (chemins de 500m à l'extérieur des secteurs de coupes)	<p>À l'aide d'un exemple situé dans le bassin versant de la rivière Bonaventure, monsieur François Godin présente un cas lié à l'interprétation de la grille de gestion des écarts pour l'ajout de chemin moins de 500 mètres à l'extérieur d'une assiette de coupe.</p> <p>Suite à des discussions, il est convenu de modifier la grille de gestion des écarts en précisant la méthode de calcul des segments de chemins. La note suivante sera donc ajoutée : « Lorsque le chemin traverse complètement une assiette de coupe, la longueur du chemin calculé inclut la partie à l'intérieur de celle-ci et les embranchements » Cette note est approuvée par la TGIRT.</p> <p>Concernant le cas précis présenté par Monsieur Godin, Ronald Cormier se rendra dans les bureaux du MFFP afin de valider avec Marc-André Delorme et Guillaume Lessard les mesures d'harmonisation qui avaient été convenues pour ce secteur.</p>	<p>Ajuster la grille de gestion des écarts</p> <p>Valider les mesures convenues pour le secteur visé</p>	<p>Daniel Chouinard</p> <p>Ronald Cormier, Marc-André et Delorme, Guillaume Lessard, dans les meilleurs délais</p>	
9. Fin de la rencontre	La rencontre prend fin à 16h25	S/O	S/O	S/O